

COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I

**PROCES-VERBAL**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**DU 14 MARS 2016**

L'an deux mille seize et le 14 du mois de mars, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à son siège provisoire situé à la Mairie de Avera, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la deuxième session de l'année 2016.

La convocation n° 37/CD/2016, adressée le 3 mars 2016, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuata, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président		X	Vilna CERAN-JERUSALEMY	
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président	X			
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	X			
5	MME	TEROOATEA Sylviane	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	X			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président	X			
9	MME	GIBERT Pitori	8ème vice-président	X			
10	M	MAIARII Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre	X			
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre	X			
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X	TEUIAU Yves	
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire	X			
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire	X			
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire		X	TEFAATAU Verdon	
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire	X			
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X	TOA Alexandry	
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire	X			
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire	X			
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X	CHONG Claude	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire	X			
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAITEMOANA Dolores	Délégué titulaire	X			
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire	X			
28	M	FIRUU Arieta	Délégué titulaire		X	TAUIRAI Solange	
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire	X			
30	M	PAHEROO Astair	Délégué titulaire		X	GRUHN Rahera	
TOTAL				22	8	7	0
TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)						29	

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur des services de la CCH,
2. Monsieur RAAPOTO Rauhei, secrétaire comptable de la CCH,
3. Monsieur Nelson TEPA, DGS de la commune de Huahine,
4. Madame HURNI Nuui, membre du conseil d'exploitation du SPIC OM

Le Président fait l'appel des membres présents.

A 09h10, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 29, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Le Président nomme un secrétaire de séance et donne l'ordre du jour de la séance (suivant la convocation) pour approbation.

#### Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Madame TEMATARU Céline, s'étant portée volontaire et ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 19 février 2016 ;
2. Projet de délibération portant nomination des membres des commissions intercommunales de la communauté de communes Hava'i ;
3. Projet de délibération portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées ;
4. Projet de délibération communautaire prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2016 ;
5. Projet de délibération communautaire prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget général de la communauté de communes Hava'i pour l'exercice 2016 ;
6. Projet de délibération communautaire autorisant le Président à signer avec les communes de TAPUTAPUATEA, de TUMARAA, de UTUROA, de HUAHINE, de TAHAA et de MAUPITI la convention annuelle fixant les modalités de location des engins communaux à la communauté de communes Hava'i ;
7. Projet de délibération communautaire approuvant la participation d'une délégation au 99<sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris ;
8. Projet de délibération fixant la contribution annuelle due par les communes membres à la Communauté de communes Hava'i pour l'exercice 2016 ;
9. Questions diverses : La date de prise d'effet des délégations de fonctions aux vice-présidents

Le président demande si les élus sont d'accord pour rajouter une délibération autorisant la communauté de communes Hava'i à vendre des déchets recyclables et valorisables.

Les élus répondent que oui à l'unanimité.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent que oui ils approuvent.

Les délibérations ont toutes été adoptées à l'unanimité comme vous pourrez le constater dans le tableau ci-dessous :

\*\*\*

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
<b>10/CCH/16</b> Délibération portant création des commissions intercommunales de la communauté de communes Hava'i et nomination des membres	29	00	00	-	UNANIMITE
<b>11/CCH/16</b> Délibération portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées	29	00	00	-	UNANIMITE
<b>12/CCH/16</b> Délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2016	29	00	00	-	UNANIMITE
<b>13/CCH/16</b> Délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget général de la communauté de communes Hava'i pour l'exercice 2016	29	00	00	-	UNANIMITE
<b>14/CCH/16</b> Délibération autorisant le Président à signer la convention fixant les modalités de location de matériels et engins « hors transfert compétence ordures ménagères » entre les communes de Tumaraa, de Taputapuatea, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti et la communauté de communes Hava'i	29	00	00	-	UNANIMITE

<b>15/CCH/16</b> Délibération approuvant la participation d'une délégation au 99 <sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris	29	00	00		UNANIMITE
<b>16/CCH/16</b> Délibération fixant la contribution annuelle due par les communes membres à la communauté de communes Hava'i pour l'exercice 2016	29	00	00		UNANIMITE
<b>17/CCH/16</b> Délibération autorisant la communauté de communes Hava'i à vendre des déchets recyclables et valorisables	29	00	00	Délibération rajoutée à l'ordre du jour et acceptée à l'unanimité	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 12h15.

\*\*\*

**1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 19 février 2016**

Président demande aux membres s'ils ont des observations.

Aucune observation.

Le Président procède au vote du présent procès-verbal,

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Président remercie les membres et passe au dossier suivant.

**2. Projet de délibération portant création des commissions intercommunales de la communauté de communes Hava'i et nomination des membres**

Président procède à la lecture du projet de délibération et donne rapidement la parole au directeur des services pour les explications.

Monsieur GUILLAIN Teva rappelle que lors de la précédente séance du conseil communautaire, les membres présents étaient sollicités pour la nomination des membres des commissions

intercommunales de la communauté de communes Hava'i. Cependant, il convenait que les élus réfléchissent plus amplement sur le sujet. La délibération a donc été retirée de l'ordre du jour.

Le directeur des services précise que la composition des commissions est quasiment terminée grâce à des différents échanges par mails et rencontres effectuées auprès des communes de Uturoa, de Tahaa et de Huahine.

Ainsi, il a été passé en revue une par une les commissions en complétant les cases vides par des membres qui voulaient bien siéger soit en tant que membre titulaire ou suppléant.

Président précise bien que les délégations de fonctions sont données en fonction de la commission que chaque vice-président devra se voir prendre en charge.

Exemple : M. GIBERT Pitori, huitième vice-président, a été désigné membre titulaire de la commission en charge de la gestion des déchets pour ensuite recevoir délégation de fonction pour décider dans ce domaine au profit de la communauté de communes Hava'i.

Les commissions ont ainsi été déterminées comme suit :

#### **Commission en charge de l'ouverture des plis consécutive à un appel d'offres**

##### Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président
Monsieur MOUTAME Thomas	Membre
Madame TEROOATEA Sylviane	Membre

##### Membres suppléants :

Monsieur LISAN Marcelin	Membre
Madame TEMATARU Céline	Membre
Monsieur RAUFAUORE Woullingson	Membre

#### **Commission en charge des finances, du budget**

##### Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Madame TEMATARU Céline	Membre
Monsieur MOUTAME Thomas	Membre
Monsieur LISAN Marcelin	Membre
Madame TEROOATEA Sylviane	Membre
Monsieur RAUFAUORE Woullingson	Membre

##### Membres suppléants :

Monsieur ATGER Nick	Membre
Madame AMARU Moeani	Membre
Monsieur PAHEROO Astair	Membre

**Commission en charge de la valorisation du patrimoine historique.**

**Membres titulaires :**

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur HIRO Toni	Membre
Madame ROTA Tina	Membre
Monsieur PATERE Athanase	Membre
Monsieur TAAROAMEA Bruno	Membre
Madame ATUAHIVA Alice	Membre

**Membres suppléants :**

Monsieur YEE-ON Tarano	Membre
Monsieur GRUHN Rahera	Membre
Madame AMARU Moeani	Membre

**Commission en charge de la promotion des filières économiques dans le domaine de l'agriculture biologique.**

**Membres titulaires :**

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur MOUTAME Thomas	Membre
Monsieur MAIARII Maire	Membre
Monsieur TEPA Eremoana	Membre
Monsieur PAHEROO Astair	Membre
Monsieur TCHONG FONG Rudolphe	Membre

**Membres suppléants :**

Monsieur ARUTAHII Gabriel	Membre
Madame TETUANUI Danielle	Membre
Monsieur TEFAATAU Verdon	Membre

**Commission en charge du développement du nautisme et de la filière du tourisme nautique dans le périmètre de la communauté de communes.**

**Membres titulaires :**

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur LISAN Marcelin	Membre
Monsieur TAEREA Raymond	Membre
Madame FIRUU Arieta	Membre
Madame TEANINIURAITEMOANA Dolores	Membre
Monsieur EBB Moïse	Membre

**Membres suppléants :**

Madame YEE-ON Cathy	Membre
Madame TIXIER Noela	Membre
Monsieur GIBERT Pitoni	Membre

**Commission en charge de la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères.**

Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur GIBERT Pitori	Membre
Monsieur TEROU Puni	Membre
Madame TAEAE Micheline	Membre
Monsieur ATGER Nick	Membre
Monsieur TERIIHAUNUI Hiomai	Membre

Membres suppléants :

Madame TEAVE Solange	Membre
Monsieur VEHIATUA Billy	Membre
Monsieur TOA Alexandry	Membre

**Commission en charge de la gestion des animaux errants ou dangereux.**

Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Madame TAEAE Micheline	Membre
Monsieur PATERE Athanase	Membre
Monsieur GIBERT Pitori	Membre
Monsieur MAHURU Teiva	Membre
Monsieur TCHONG FONG Rudolphe	Membre

Membres suppléants :

Madame YEE-ON Cathy	Membre
Monsieur MOUCHAS Joseph	Membre
Monsieur TAEREA Raymond	Membre

**Commission en charge de la gestion du transport entre les îles de la communauté de communes Hava'i**

Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur RAUFAUORE Woullingson	Membre
Madame TEMATARU Céline	Membre
Monsieur LISAN Marcelin	Membre
Monsieur MAHURU Teiva	Membre
Madame TEANINIURAITEMOANA Dolores	Membre

Membres suppléants :

Madame FATEATA Vaite	Membre
Monsieur TIHOTI Sylvain	Membre
Monsieur TEFAATAU Verdon	Membre

**Commission en charge du recrutement et de la gestion du personnel de la communauté de communes Hava'i**

Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Madame TEROOATEA Sylviane	Membre
Monsieur TAEREA Raymond	Membre
Monsieur TAAROAMEA Bruno	Membre
Monsieur RAUFAUORE Woullingson	Membre
Monsieur MAHURU Teiva	Membre

Membres suppléants :

Madame AMARU Moeani	Membre
Madame FATEATA Vaite	Membre
Monsieur EBB Moïse	Membre

**Commission en charge de la communication et des relations institutionnelles avec l'Etat, le Pays et les communes**

Membres titulaires :

Monsieur TETUANUI Cyril	Président de droit
Monsieur MAIARII Maire	Membre
Madame FAAHU Tatiana	Membre
Monsieur RAUFAUORE Woullingson	Membre
Madame TEROOATEA Sylviane	Membre
Monsieur MOUTAME Thomas	Membre

Membres suppléants :

Madame TAUIRAI Solange	Membre
Madame TIXIER Noela	Membre
Madame TEMATARU Céline	Membre

Le président reprend la parole et demande si les membres ont des observations.

Aucune observation n'a été formulée.

Le Président passe au vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

### 3. **Projet de délibération portant nomination des membres du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées**

Le Président procède à la lecture du projet de délibération et donne la parole au directeur des services.

Monsieur GUILLAIN Teva informe les membres présents que la dernière séance du conseil d'exploitation de la régie dotée de la seule autonomie financière en charge de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées s'est réunie à 8h, ce matin, et qu'il conviendrait de désigner les nouveaux membres de ce conseil d'exploitation, intégrant les 4 nouvelles communes, à savoir, Uturoa, Tahaa, Huahine et Maupiti.

Le directeur des services précise que conformément au règlement intérieur du conseil d'exploitation, la composition des membres élus du conseil d'exploitation sont automatiquement les membres titulaires de la commission en charge de la gestion des déchets.

Ainsi, il convient de nommer également des personnes non élues.

Le Président propose de rajouter M. Tilly SMITH parmi les personnes non élues.

Aucun membre n'affirme d'opposition à cela.

Les membres du conseil d'exploitation sont donc les suivants :

<b>Membres élus</b>	<b>Membres non élus</b>
Monsieur Cyril TETUANUI	Monsieur Thierry LISON DE LOMA
Monsieur Pitori GIBERT	Madame Nuu HURNI
Monsieur Puni TEROU	Monsieur Nicolas MAUDIER
Madame TAEAE Micheline	Monsieur Peter OWEN
Monsieur Nick ATGER	Monsieur Mihimana ROOPINIA
Monsieur Hiomai TERIIHAUNUI	Monsieur Tilly SMITH

Le président reprend la parole et demande si les membres ont des observations.

Aucune observation n'a été formulée.

Le Président passe au vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

#### 4. Projet de délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget annexe des ordures ménagères pour l'exercice 2016

Le président procède à la lecture du projet de délibération et donne la lecture au directeur des services.

Monsieur GUILLAIN Teva informe les membres présents que le conseil d'exploitation a émis un avis favorable, compte au débat d'orientation budgétaire 2016.

Il informe également que la présentation sera fait, en partie par lui-même, pour les projets de la communauté de communes Hava'i, et en partie par Monsieur RAAPOTO Rauhei, pour les résultats 2015 et les prévisions 2016 comme suit :

- 1 – Présentation des principaux projets de la communauté de communes Hava'i
- 2 – Les résultats 2015
- 3 – Le prévisionnel 2016

Le directeur des services précise qu'il va traiter la première partie et qu'ensuite la parole sera donnée au secrétaire-comptable de la communauté de communes Hava'i.

Ainsi, le directeur des services commence par étaler les principaux projets de la communauté de communes Hava'i comme indiqués dans le tableau ci-dessous que les élus pouvaient trouver en annexe 2 de la note de synthèse :

PRINCIPAUX PROJETS BAOM						
PROJETS	QUAND	COMMENT	QUOI	AUTORISATION DE PROGRAMME	CREDIT DE PAIEMENT 2016	COUT POUR LA CCH
Construction d'un CET : <u>étude du site</u>	Fin août 2015	Fonds propre	Site validé après étude du traitement des lixiviats	1 635 673	1 635 673	1 635 673
Construction d'un CET : <u>étude pour autorisations administratives</u>	Fin septembre 2016	FIP étude, 80%/CCH, 20%	Levée topographique, avant projet, montage dossier demande de financement via contrat de projet, DDAE d'un montant total de 11 000 000 Frs	12 900 000	12 900 000	2 580 000
Construction d'un CET : <u>construction</u>	2019	Contrat de projet (80%), CCH (20%)	Centre d'enfouissement technique d'un montant de 511 millions	511 000 000	0	102 200 000

Elaboration d'un PGD : <b>étude</b>	2016	FIP étude, 80% (12320000)/CCH, 20% (3080000)	Gestion optimale des déchets	15 400 000	15 400 000	3 080 000
Construction d'une usine de valorisation des déchets en électricité par gazéification : <b>étude</b>	2016	FIP étude, 80% (4000 000)/CCH, 20% (1000 000)	Développer une énergie renouvelable à partir des déchets : 1 milliard réduit grâce à la défiscalisation et aux différentes aides financières	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Construction d'une usine de valorisation des déchets en électricité par gazéification : <b>construction</b>	2019	Defiscalisation, AFD, fonds vert, contrat de projet, etc, CCH (20%)	Développer une énergie renouvelable à partir des déchets : 1 milliard réduit grâce à la défiscalisation et aux différentes aides financières	1 000 000 000	0	200 000 000
Implantation de 40 PAV supplémentaire	31/12/2016 = date butoir	FIP/DETR/CCH	Implanté 40 PAV supplémentaire d'un montant de 30 871 760 F CFP (FIP, 30%, DETR, 50%, CCH, 20%)	30 871 760	18 512 045	6 174 352
Réalisation d'un court métrage audio-visuel de communication et de sensibilisation de la population de la CCH au tri des déchets	Fin mars 2016	Fonds propre	Communication, sensibilisation, et incitation de la population au tri des déchets d'un montant de 4 952 790 F CFP	4 952 790	4 952 790	4 952 790
Installation de panneaux d'affichage sur les camions poubelles	Fin novembre 2015 maximum	Fonds propre de la CCH	Installation de panneaux d'affichage sur 3 camions poubelle d'un montant de 964 342 F CFP	964 342	964 342	964 342
Installation de cadres sur les camions poubelles	Fin mars 2016	Fonds propres	Installation de cadre en aluminium	500 000	500 000	500 000
Acquisition d'un camion grue avec grappin et pinces	Fin 2016	DDC (40%)/DETR (40%)/CCH (20%)	Camion grue à benne avec grappin et pinces d'un montant de 37 345 290 F CFP	37 345 290	37 345 290	7 469 058
Acquisition d'une camionnette à benne basculante double cabine	août-15	DETR (50%)/PAYS (30%)/CCH (20%)	Acquisition d'un véhicule de service benne basculante avec double cabine : 4,5 millions	3 832 437	4 500 000	766 487

Recrutement de 30 services civiques	Début décembre 2015 et fin août 2017	Agrément du haut-commissariat pour 2 ans	Recrutement de 10 services civiques sur 8 mois multiplié par 3 d'un montant de 3 000 000 F CFP brute	5 000 000	5 000 000	5 000 000
Recrutement de 4 CDD de 6 mois	Début novembre - fin avril 2016	Fonds propre de la CCH	Recrutement de 4 CDD de droit privé pour 6 mois d'un montant de 152 000 F brute	3 648 000	3 648 000	3 648 000
Acquisition d'un incinérateur	Fin mars 2016	Sur fonds propres	Achat sur factures d'un incinérateur	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Rédaction du rapport annuel SPIC OM 2015	Fin mars 2016	Sur fonds propres	Convention d'assistance pour la rédaction du rapport	443 368	443 368	443 368
<b>Transfert du personnel et mise à disposition des biens des communes membres</b>	juin-16	Sur fonds propres	Dans un souci de bonne organisation du service, il convient de préparer le transfert du personnel dès le mois de juin 2016	-	-	-
Acquisition de poubelles à roulette de 120 litres	Fin 2016	DETR (50%)/PAYS (30%)/CCH (20%)	Attente des demandes des communes concernées	10 000 000	10 000 000	2 000 000
Acquisition de poubelles de 660 litres à roulettes trouées au niveau du couvercle pour les bouteilles en verre	Fin 2016	DETR (50%)/PAYS (30%)/CCH (20%)	Attente des demandes des communes concernées	10 000 000	10 000 000	2 000 000
Acquisition de 200 PAV pour les communes de Tahaa et de Huahine	Fin 2017	Contrat de projet (80%), CCH (20%)	Attente des demandes des communes concernées	155 000 000	0	31 000 000
Acquisition d'un camion BOM de 6 m3	Fin 2016	DETR (30%)/PAYS (50%)/CCH (20%)	Acquisition d'un camion BOM pour la commune de Huahine qui n'en a pas	10 000 000	10 000 000	2 000 000
<b>Total</b>				1 655 993 660	133 301 508	36 418 397

Au fil de la présentation des principaux projets, les membres et le Président ont pu apporter leurs observations.

Une fois terminé, le directeur des services donne la parole au secrétaire comptable de la communauté de communes Hava'i en précisant qu'il va étudier le budget chapitre par chapitre alors que dans la note de synthèse, les documents exposent le budget de manière plus détaillé.

Le secrétaire comptable commence par annoncer les résultats de 2015.

Monsieur RAAPOTO Rauhei présente les résultats du budget annexe OM 2015, et se présentent comme suit :

**FONCTIONNEMENT :**

- Recettes : 45.965.227 F CFP
- Dépenses : 60.046.991 F CFP
  - Résultat 2015 : -14.081.764 F CFP
  - Résultat 2014 : 4.215.723 F CFP

**Résultat cumulé : -9.866.041 F CFP D002**

**INVESTISSEMENT :**

- Recettes : 25.113.077 F CFP
- Dépenses : 20.812.251 F CFP
  - Résultat 2015 : 4.300.826 F CFP
  - Résultat 2014 : 8.904.595 F CFP

**Résultat cumulé : 13.205.421 F CFP R001**

**INVESTISSEMENT : restes à réaliser**

- Dépenses : 23.512.045 F CFP
- Recettes : 18.437.917 F CFP

**Total rar : -5.074.128 F CFP**

**Total des comptes : -1.734.748 F CFP**

Monsieur RAAPOTO Rauhei consulte les membres présents s'ils ont des observations par rapport à sa présentation.

Le Président demande au Trésorier s'il a des remarques,

Pas de remarque, Monsieur RAAPOTO Rauhei propose de poursuivre la présentation avec les prévisions pour 2016 :

**Section d'investissement :**

		Dépenses à équilibrer par Ressources propres			Ressources propres
001	déficit d'investissement	0 XPF	001	excédent d'investissement	13 205 421 XPF
			1068	affectation résultat	0 XPF
16	emprunt remb en capital	0 XPF	021	transfert de la SF	0 XPF
165	caution	0 XPF	10221	DNAI	0 XPF
20-21-23		53 500 000 XPF	10223		0 XPF
23	travaux en cours	0 XPF	13	subventions	12 320 000 XPF
21		0 XPF			0 XPF
020	dépenses imprévues	5 579 238 XPF	1641		0 XPF
	OO transfert entre sections	0 XPF	4817		0 XPF
139+23-040	OO transfert entre sections	11 561 886 XPF	28...-040	OO transfert entre sections	50 189 831 XPF
21534-041	Opérations patrimoniales	0 XPF	1326-041	Opérations patrimoniales	0 XPF
		0 XPF	024	prix cession immobilisation	0 XPF
	restes à réaliser	23 512 045 XPF		restes à réaliser	18 437 917 XPF
	<b>TOTAL DEPENSES INVEST :</b>	<b>94 153 169 XPF</b>		<b>TOTAL RECETTES INVEST :</b>	<b>94 153 169 XPF</b>

Monsieur RAAPOTO Rauhei apporte des précisions :

### En dépense

1- les chapitres 20, 21 et 23, concernent les opérations suivantes :

- actualisation du PGD : 15.400.000 F CFP ;
- acquisition d'un incinérateur : 3.000.000 F CFP ;
- acquisition de bacs de 120 litres : 10.000.000 F CFP ;
- acquisition de bacs de 660 litres : 10.000.000 F CFP ;
- construction d'une usine de valorisation des déchets en électricité par gazéification – études : 5.000.000 F CFP ;
- acquisition d'un camion grue avec grappin et pince : 7.500.000 F CFP ;
- construction d'un CET – études également pour les autorisations administratives pour 2.600.000 F CFP.

2- le chapitre 040 concerne les amortissements des subventions, y compris ceux des communes nouvellement intégrées ;

3- les restes à réaliser :

- construction des 40 P.A.V pour un montant de 18.512.045 F CFP
- réalisation d'un film sur les déchets pour 5.000.000 F CFP

### En recette

1- le chapitre 13 concerne la subvention relative à l'opération « Actualisation du PGD » ;

2- le chapitre 040 concerne les amortissements des biens ;

3- les restes à réaliser :

- construction des 40 P.A.V pour 10.805.116 F CFP de la D.E.T.R, et 6.483.070 F CFP du FIP ;
- acquisition du véhicule de service pour 1.149.731 F CFP du Pays.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour 94.153.169 F CFP.

### Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	156 988 115 XPF	70	produits services	64 496 500 XPF
012	charges de personnel	37 427 283 XPF	73	impôts et taxes	0 XPF
65	autres charges de gestion cour	0 XPF	74	Sub BG	160 488 892 XPF
66		0 XPF	75	autresproduits	0 XPF
022	14 581 155 €		76	produits financiers	0 XPF
67	titres annulés	300 000 XPF	77	produits except	0 XPF
014		0 XPF	013	Transfert de charges	1 000 000 XPF
023	transfert à la SI	0 XPF	042	OO transfert entre sections	0 XPF
68..042	OO transfert entre sections	50 189 831 XPF	042	OO transfert entre sections	11 561 886 XPF
6817	Provision ODNB	1 288 053 XPF	043	OO à l'intérieur de la SF	18 512 045 XPF
043	OO à l'intérieur de la SF	0 XPF	002	excédent reporté	0 XPF
002	déficit reporté	9 866 041 XPF			
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT :</b>	<b>256 059 323 XPF</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT :</b>	<b>256 059 323 XPF</b>

Monsieur RAAPOTO Rauhei apporte des précisions :

### En dépense :

1- le chapitre 011conserne de tout ce qui est :

- eau et assainissement
- électricité

- carburants
- de la fourniture
- vêtements de travail
- fournitures administratives etc.

De plus il intègre le remboursement aux communes nouvelles dans le cadre de la convention de mandat de gestion, dont le détail est présenté comme suit :

<b>cpt/ 62875</b>	<b>HUAHINE</b>	<b>TAHAA</b>	<b>MAUPITI</b>	<b>UTUROA</b>	<b>TOTAL</b>
<b>CHAP. 011</b>	5 375 000	3 875 000	2 039 563	13 384 660	<b>24 674 223</b>
<b>CHAP. 012</b>	22 518 890	9 582 510	8 072 906	17 256 282	<b>57 430 588</b>
<b>CHAP. 65</b>	1 000 000	300 000	50 000	-	<b>1 350 000</b>
<b>CHAP. 023</b>	-	6 998 557	672 291	-	<b>7 670 848</b>
<b>CHAP. 67</b>	1 000 000	50 000	-	100 000	<b>1 150 000</b>
<b>CHAP. 042</b>	-	-	-	-	<b>-</b>
<b>CHAP. 68</b>	200 000	200 000	715 418	-	<b>1 115 418</b>
<b>TOTAL</b>	<b>30 093 890</b>	<b>21 006 067</b>	<b>11 550 178</b>	<b>30 740 942</b>	<b>93 391 077</b>

- 2- le chapitre 012 concerne les dépenses de personnel ;
- 3- le chapitre 67 concerne les factures OM envoyé dans les années antérieures faisant l'objet d'une annulation, soit par erreur d'envoi ou autre raison valable ;
- 4- le chapitre 042 concerne les amortissements des biens ;
- 5- l'article 6817 concerne la provision que le Trésorier conseil à la communauté de communes Hava'i de prévoir dans ses prévisions 2016. Cette provision est calculée en fonction du montant de impayés depuis la création de la communauté de communes Hava'i, à savoir, depuis 2012.
- 6- le déficit de fonctionnement ;

#### **En recette :**

- 1- le chapitre 70 concerne les prévisions sur les redevances d'ordures ménagères ;
- 2- le chapitre 74 concerne la subvention d'équilibre du budget général ;
- 3- le chapitre 013 concerne les indemnités journalières des agents en arrêt de travail, remboursées par la CPS ;
- 4- le chapitre 042 concerne les amortissements des subventions ;
- 5- le chapitre 043 concerne les travaux en régie, notamment l'opération des 40 P.A.V.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour 256.059.323 F CFP.

Ensuite, le Président demande à l'assemblée s'ils ont des observations.

Aucune remarque.

Le Président passe au vote.

La délibération est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

## 5. Projet de délibération prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif au budget général de la communauté de communes Hava'i

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour le développement.

Monsieur GUILLAIN Teva informe que la présentation sera fait, en partie par lui-même, pour les projets de la communauté de communes Hava'i, et en partie par Monsieur RAAPOTO Rauhei, pour les résultats 2015 et les prévisions 2016.

Ainsi, le directeur des services commence par étaler les principaux projets de la communauté de communes Hava'i comme indiqués dans le tableau ci-dessous que les élus pouvaient trouver en annexe 3 de leur note de synthèse :

### INTRODUCTION

Conformément à l'article L 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans sa version applicable en Polynésie française, il est prévu que :

*« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci [...]. »*

En l'occurrence, la communauté de communes Hava'i est composée de 25 819 habitants répartis au sein des communes de la manière suivante :

Communes	Nombre d'habitants
Taputapuatea	4 837
Tumaraa	3 821
Uturoa	4 174
Huahine	6 430
Tahaa	5 301
Maupiti	1 256
<b>TOTAL</b>	<b>25 819</b>

Ainsi, le débat d'orientation budgétaire s'impose et il a pour objectif d'aborder les points suivants :

- I. Informations sur les principaux investissements (voir tableau détaillé ci-joint)
- II. Analyse du budget général pour l'exercice 2015 (voir tableaux ci-joint)

### **I - LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS**

Parmi les principaux investissements inscrits au budget général de la communauté de communes Hava'i, il convient de voir ceux qui sont réalisés (A) et ceux qui sont à réaliser (B).

## **A – PROJETS RÉALISÉS**

### **Institution**

- 1- **Janvier 2012** : Création de la communauté de communes Hava'i regroupant Taputapuatea et Tumaraa
- 2- **Décembre 2015** : Élargissement du périmètre de la communauté de communes Hava'i aux communes de Huahine, Tahaa, Maupiti et Uturoa

### **Compétences**

- 1- **Janvier 2012** : Transfert effectif des compétences communales :
  - Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés
  - Gestion des animaux errants ou dangereux
  
- 2- **2014-2015** : Elaboration d'un cahier des charges pour rédiger un rapport détaillé définissant le projet de développement économique de la communauté de communes Hava'i à travers les trois compétences du Pays :
  - agriculture biologique et raisonnée,
  - valorisation du patrimoine historique,
  - nautisme et tourisme nautique.
  - ✓ **Montant : 2 300 000 F CFP**
  - ✓ **Financement : Fonds propre**

### **Agriculture**

- 1- **2012** : Étude de faisabilité sur l'implantation d'une usine de transformation des produits agricoles locaux en flocons déshydratés
  - ✓ **Montant : 1 784 386 F CFP**
  - ✓ **Financement : Fonds propre**
  
- 2- **2014-2015** : Étude de faisabilité **réactualisée** sur l'implantation d'une usine de transformation des produits agricoles locaux en flocons déshydratés
  - ✓ **Montant : 2 905 111 F CFP**
  - ✓ **Financement : Convention de financement Etat (CIOM) du 31 octobre 2013**
    - Participation de l'Etat et de la CCH :
      - Tranche ferme (consolidation des hypothèses de faisabilité du projet) :
        - Etat (CIOM) : 2 324 089 F CFP (80 %)
        - CCH : 581 022 F CFP (20 %)
      - Reste à réaliser la tranche conditionnelle (conception-réalisation du projet de construction et sélection d'un exploitant) :

- Etat (CIOM) : 9 221 174 F CFP (62,22 %)
- CCH : 5 598 776 F CFP (37,78 %)

### Ressources humaines

- 1- Avril 2012 : Recrutement d'un secrétaire-comptable
- 2- Mai 2012 : Transfert de 5 agents en charge de la collecte des déchets issus des communes de Taputapuatea et de Tumaraa
- 3- Septembre 2014 : Recrutement d'un directeur

## B - PROJETS À RÉALISER

### Compétence

- 1- Juin 2016 : rédaction et présentation au Pays du rapport détaillé définissant le projet de développement économique de la communauté de communes Hava'i

✓ **Montant :**

- Réalisé : 3 572 140 F CFP pour la rédaction du rapport
- Prévu : 1 800 000 F CFP pour présenter le rapport devant la CCH et le Pays

✓ **Financement :** Fonds propre

- 2- Avant le 31 décembre 2016 : Acquisition obligatoire de deux nouvelles compétences ayant un intérêt communautaire

✓ **Pourquoi :** Loi NOTR du 7 août 2015 (voir article L 5214-16 du CGCT)

✓ **Quoi :** La communauté de communes Hava'i devra choisir parmi 9 compétences au moins deux nouvelles compétences soit :

1<sup>o</sup> Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et traitement des déchets (**compétence déjà acquise**) ;

2<sup>o</sup> Politique du logement et du cadre de vie ;

3<sup>o</sup> Création, aménagement et entretien de la voirie ;

Lorsque la communauté de communes exerce la compétence " création, aménagement et entretien de la voirie communautaire " et que son territoire est couvert par un plan de déplacements urbains, la circulation d'un service de transport collectif en site propre entraîne l'intérêt communautaire des voies publiques supportant cette circulation et des trottoirs adjacents à ces voies. Toutefois, le conseil de la communauté de communes statuant dans les conditions prévues au IV du présent article peut, sur certaines portions de trottoirs adjacents, décider de limiter l'intérêt communautaire aux seuls équipements affectés au service de transports collectifs.

4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;

5° Action sociale d'intérêt communautaire.

Lorsque la communauté de communes exerce cette compétence, elle peut en confier la responsabilité, pour tout ou partie, à un centre intercommunal d'action sociale constitué dans les conditions fixées à l'article L. 123-4-1 du code de l'action sociale et des familles ;

6° Assainissement

7° Eau

8° Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

9° Le transport entre les îles

✓ **Quand** : La communauté de communes Hava'i a jusqu'au **31 décembre 2016** pour choisir deux nouvelles compétences optionnelles en plus de la compétence « *Protection et mise en valeur de l'environnement, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et traitement des déchets* » qui correspond en fait aux compétences déjà acquises qui sont les suivantes :

- Gestion de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés
- Gestion des animaux errants ou dangereux

## **Siège**

1- **2016-2017** : Extension du hangar situé au PK 14 à Tevaitoa en vue de l'aménagement du siège définitif de la communauté de communes Hava'i

✓ **Financement (demandes de financement déposées en janvier (DETR) et en février (DDC) :**

- Etat : 6 600 000 F CFP (20 %)
- Pays : 19 800 000 F CFP (60 %)
- CCH : 6 600 000 F CFP (20 %)
- **TOTAL** : 33 000 000 F CFP

## Agriculture

1- **2016** : Elaboration d'un business plan pour la construction d'une usine de transformation des produits agricoles locaux en flocons déshydratés dans l'attente du transfert de la compétence du Pays en matière d'agriculture

- ✓ **Montant : 14 103 246 F CFP**
- ✓ **Financement : Convention de financement Etat (CIOM) du 31 octobre 2013**
  - Tranche conditionnelle (conception-réalisation du projet de construction et sélection d'un exploitant) :
    - Etat (CIOM) : 9 221 174 F CFP (62,22 %)
    - CCH : 5 598 776 F CFP (37,78 %)
- ✓ **Comment :**
  - Transfert effectif de la compétence du Pays en matière d'agriculture
  - Démonstration effective de la carence de l'initiative privée

2- **2016** : Demande au Pays d'une mise à disposition de l'atelier relais agro-industriel

- ✓ **Comment :**
  - Transfert effectif de la compétence du Pays en matière d'agriculture
  - Démonstration effective de la carence de l'initiative privée

3- **2018** : Construction d'une usine de transformation de produits agricoles locaux en flocons déshydratés

- ✓ **Montant : 250 000 000 F CFP**

## Ressources de la communauté de communes Hava'i

1- **Mars 2016** : La contribution annuelle des communes membres de la communauté de communes Hava'i

- ✓ **Pourquoi** : Conformément à l'article 10 des statuts de la communauté de communes les ressources de la communauté sont notamment constituées :
  - Des contributions annuelles des communes telles que fixées par délibération du conseil communautaire
- ✓ **Quoi** : L'objectif de cette contribution est double :
  - Elle consiste à faire face aux nouvelles charges liées au transfert de toutes les compétences et non seulement liée au transfert de la compétence liée à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées
  - Elle consiste aussi à participer à l'équilibre du budget général

- ✓ **Montant prévisionnelle provisoire : 37 000 000 F CFP** pourrait être sur proposition du Président, à l’instar de ce qui se fait à la communauté des communes des îles Marquises (CODIM), réparti de manière juste en fonction de certaines tranches de la population comme suit :

<b>Tranche de population</b>	<b>Montant de la contribution</b>	<b>Commune concernée</b>	<b>Nombre d’habitant</b>
Entre 1000 et 2000 habitants	2 500 000 F CFP	Maupiti	1 256
Entre 2001 et 3000 habitants	3 500 000 F CFP		
Entre 3001 et 4000 habitants	5 500 000 F CFP	Tumaraa	3 821
Entre 4 001 et 5 000 habitants	6 500 000 F CFP	Uturoa et Taputapuatea	4 174 et 4 837
Entre 5 001 et 6 000 habitants	7 500 000 F CFP	Tahaa	5 301
Entre 6 001 et 7 000 habitants	8 500 000 F CFP	Huahine	6 430
<b>TOTAL</b>		<b>37 000 000 F CFP</b>	<b>25 819</b>

### **Conclusion**

La contribution des communes sera redistribuée au profit de la compétence liée à la gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées par le biais de la subvention d’équilibre versée au budget annexe « ordures ménagères ».

Les dépenses de fonctionnement et d’investissement inscrites au budget général pour l’exercice 2015, y compris pour les exercices antérieurs, sont relativement faibles par rapport à celles inscrites au budget annexe « ordures ménagères » comme le démontre notamment la subvention d’équilibre apportée au budget annexe d’autant plus depuis que la communauté de communes Hava’i est élargie à six communes :

<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>
17 900 000	21 055 276	42 560 832	15 651 376	160 488 892

Cela démontre bien que la communauté de communes Hava’i exerce aujourd’hui réellement et principalement que la compétence en matière de gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères et assimilées.

Au moment de l’exposé de la subvention d’équilibre, le Président de la communauté de communes Hava’i a affirmé son mécontentement de ne pas voir afficher le même montant

sur la note de synthèse et sur ce qui est affiché sur l'écran concernant la subvention de 2016.

Le directeur des services s'en excuse et explique qu'en fait les notes de synthèse étaient déjà imprimées lorsque le montant lui-même a été modifié.

La quatrième vice-présidente, Mme Sylviane TEROOATEA prend la parole et demande au Président s'il n'est pas possible à l'avenir de ne plus faire imprimer les notes de synthèse car cela permettrait d'éviter notamment ce genre de petit souci de chiffre qui sont déjà encré dans la note de synthèse alors que il a été modifié. Elle précise également que cela permettrait de faire de l'économie de papier et de soulager le travail de nos agents car les notes de synthèse sont comme dans sa commune déjà envoyées avec le courrier de convocation et en plus il y a le vidéo projecteur.

Enfin, elle précise que seul le Président pourrait avoir besoin d'un dossier en séance.

Le président répond qu'il est d'accord mais qu'il ne faut pas se plaindre s'il ne vient pas avec son dossier en séance alors même qu'il y a le vidéo projecteur.

Il précise aussi qu'il veut que les chiffres soient les mêmes dans la note de synthèse qui accompagne le courrier de convocation.

Enfin, en pièce jointe de l'annexe 3 se trouvait également un tableau des principaux projets BG comme suit :

<b>PRINCIPAUX PROJETS BG</b>						
<b>PROJETS</b>	<b>QUAND</b>	<b>COMMENT</b>	<b>QUOI</b>	<b>AUTORISATION DE PROGRAMME</b>	<b>CREDIT DE PAIEMENT 2016</b>	<b>COUT POUR LA CCH</b>
Élargissement du périmètre de la communauté de communes Hava'i	Maximum fin décembre 2015	Réunion d'information	Elargissement du périmètre de la CCH = transfert du patrimoine et du personnel des communes membres	-	-	-
Rédaction du rapport détaillé définissant le projet de développement économique de la communauté de communes Hava'i	Fin décembre 2016	Fonds propre de la CCH	Rapport détaillé définissant le projet de développement économique de la CCH	5 400 000	5 400 000	5 400 000

Réalisation d'une usine de transformation de produits amylacés en flocons déshydratés : <b><u>étude de faisabilité</u></b>	Fin 2017	Etat CIOM étude 2013, 74%/ CCH, 26%	Transformer des produits agricoles locaux variés bien définis sur le périmètre de la CCH : coût = 250 millions	18 209 950	5 598 776	6 276 776
Réalisation d'une usine de transformation de produits amylacés en flocons déshydratés : <b><u>construction</u></b>	Fin 2018	Contrat de projet (80%), CCH (20%)	Transformer des produits agricoles locaux variés bien définis sur le périmètre de la CCH : coût = 250 millions	250 000 000	0	50 000 000
Extension du hangar en vue de l'aménagement du siège définitif de la communauté de communes Hava'i	Fin 2016	DDC 60%/DETR 20%/CCH20%	Siège définitif de la communauté de communes Hava'i d'un montant estimatif de 33 millions	33 000 000	33 000 000	6 600 000
Mise à disposition de l'atelier relais agro-industriel du SDR à la communauté de communes Hava'i	2016-2017	Négociation avec le Pays	Gestion de l'atelier relais agro industriel par le biais d'un professionnel	-	-	-
Acquisition d'un véhicule de service pour le service administratif	Avant fin juin 2016	DDC (30%)/DETR (50%)/CCH (20%)	Véhicule de service d'un montant de 4 800 000 F CFP	4 800 000	4 800 000	960 000
Rédaction d'un document unique sur la prévention des risques d'hygiène et de sécurité	Fin janvier 2016	Sur fonds propres	Document unique hygiène et sécurité	479 871	479 871	479 871

Prestation de service en matière de communication	Fin décembre 2016	Sur fonds propres	Convention d'assistance en matière de communication	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Recrutement d'un directeur des services techniques	2016	Sur fonds propres	Assister le directeur dans la gestion de dossiers techniques	3 600 000	3 600 000	3 600 000
Acquisition de matériels de sécurité et d'hygiène	Fin décembre 2016	Sur fonds propres	Sur recommandation du document unique	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Service informatique Pro Lan	Fin mars 2016	Sur fonds propres	Service informatique Pro Lan	645 230	645 230	645 230

Monsieur RAAPOTO Rauhei prend la suite et présente les résultats du budget général 2015 qui se présentent comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

- Recettes : 63.987.316 F CFP
- Dépenses : 50.179.156 F CFP
  - Résultat 2015 : 13.808.160 F CFP
  - Résultat 2014 : 17.718.660 F CFP

**Résultat cumulé : 31.526.820 F CFP**

#### INVESTISSEMENT

- Recettes : 8.858.265 F CFP
- Dépenses : 3.017.311 F CFP
  - Résultat 2015 : 5.840.954 F CFP
  - Résultat 2014 : 1.043.186 F CFP

**Résultat cumulé : 6.884.140 F CFP R001**

#### INVESTISSEMENT : restes à réaliser

- Dépenses : 22.843.339 F CFP
- Recettes : 11.060.635 F CFP

**Total rar : -11.782.704 F CFP**

6.884.140 – 11.782.704 = -4.898.564 F CFP (*cpt/ 1068*) – affectation du résultat 2015

**Total des comptes : 26.628.256 F CFP R002**

Monsieur RAAPOTO Rauhei consulte les membres présents s'ils ont des observations par rapport à sa présentation.

Le Président demande au Trésorier s'il a des remarques,

Pas de remarque, Monsieur RAAPOTO Rauhei propose de poursuivre la présentation avec les prévisions pour 2016 :

### Section d'investissement :

		Dépenses à équilibrer par Ressources propres			Ressources propres
001	déficit d'investissement	0 XPF	001	excédent d'investissement	6 884 140 XPF
		0 XPF	1068	affectation résultat	4 898 564 XPF
16	emprunt remb en capital	0 XPF	021	transfert de la SF	<b>10 044 956 XPF</b>
165	caution	0 XPF	10221	DNAI	0 XPF
20	études	4 000 000 XPF	10223		0 XPF
23	travaux en cours	5 757 938 XPF	13	subventions	
21		700 000 XPF			
020	dépenses imprévues	0 XPF	1641		0 XPF
			4817		0 XPF
040	OO transfert entre sections	0 XPF	040	OO transfert entre sections	412 982 XPF
21534-041	Opérations patrimoniales	0 XPF	1326-041	Opérations patrimoniales	0 XPF
		0 XPF	024	prix cession immobilisation	0 XPF
	restes à réaliser	22 843 339 XPF		restes à réaliser	11 060 635 XPF
	<b>TOTAL DEPENSES INVEST :</b>	<b>33 301 277 XPF</b>		<b>TOTAL RECETTES INVEST :</b>	<b>33 301 277 XPF</b>

#### En dépense :

- 1- le chapitre 20 concerne les opérations suivantes :
  - rédaction d'un rapport détaillé dans le cadre du projet de développement économique de la Comcom pour 3.000.000 F CFP ;
  - mise en place d'un système informatique « ProLan » pour 1.000.000 F CFP.
- 2- le chapitre 23 concerne la construction d'un siège pour la Comcom ;
- 3- la chapitre 21 concerne les immobilisations corporelles, comme le matériel informatique, le mobilier ;
- 4- les restes à réaliser :
  - acquisition de matériels de bureau et informatique pour 500.000 F CFP
  - acquisition de mobilier pour 200.000 F CFP
  - construction d'un siège pour la Comcom pour 1.500.000 F CFP
  - acquisition de licence informatique pour 500.000 F CFP. Il s'agit ici des antivirus par exemple...
  - acquisition d'un véhicule de service pour 4.838.500 F CFP
  - construction d'une usine de transformation des produits agricoles – études pour 15.304.839 F CFP.

#### En recette :

- 1- l'excédent d'investissement 2015 sans prendre en compte les RAR ;
- 2- au 1068, l'affectation du résultat de fonctionnement 2015 pour combler le déficit d'investissement constaté, en prenant en compte les RAR ;
- 3- le chapitre 021 concerne le virement de la section de fonctionnement pour équilibrer la section d'investissement ;
- 4- le chapitre 040 concerne les amortissements des biens ;
- 5- les restes à réaliser :
  - acquisition d'un véhicule de service pour 1.451.550 F CFP du Pays
  - construction d'une usine de transformation des produits agricoles – études pour 9.609.085 F CFP du CIOM.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes pour 33.301.277 F CFP.

## Section de fonctionnement :

DEPENSES			RECETTES		
011	charges générales	15 166 667 XPF	70841	produits services	15 767 744 XPF
012	charges de personnel	34 475 045 XPF	73	impôts et taxes	0 XPF
65	autres charges de gestion courantes - dépenses des élus	25 451 372 XPF	74	dotation participation dt DGF, FPIC, participations financières des communes	203 643 914 XPF
66		0 XPF	75	autres produits	0 XPF
022	5 631 981 €	0 XPF	76	produits financiers	0 XPF
67	SUB AU BOM	160 488 892 XPF	77	produits except	0 XPF
<b>014</b>		<b>0 XPF</b>	013	Transfert de charges	0 XPF
023	transfert à la SI	<b>10 044 956 XPF</b>	<b>042</b>	<b>OO transfert entre sections</b>	0 XPF
<b>042</b>	<b>OO transfert entre sections</b>	412 982 XPF	<b>043</b>	<b>OO à l'intérieur de la SF</b>	0 XPF
<b>6817</b>		0 XPF	<b>002</b>	<b>excédent reporté</b>	<b>26 628 256 XPF</b>
<b>043</b>	<b>OO à l'intérieur de la SF</b>	0 XPF			
<b>002</b>	<b>déficit reporté</b>	0 XPF			
	<b>TOTAL DEPENSES FONCT :</b>	<b>246 039 914 XPF</b>		<b>TOTAL RECETTES FONCT :</b>	<b>246 039 914 XPF</b>

### En dépense :

- 1- le chapitre 011 concerne les charges permettant de faire fonctionner le service administratif.
- 2- le chapitre 012 concerne les charges liées au personnel de la communauté de communes Hava'i, à savoir les 2 agents du service administratif et les 5 agents mis à disposition du budget annexe OM. Il est également prévu, en cas de besoin, de recruter du personnel temporaire.
- 3- le chapitre 65 concerne toutes les dépenses liées aux élus, à savoir le Président et les 9 vice-présidents.
- 4- le chapitre 67 concerne la subvention d'équilibre au budget annexe ;
- 5- le chapitre 023 concerne le virement à la section d'investissement pour l'équilibre de cette section ;
- 6- le chapitre 042 concerne les amortissements des biens.

### En recette :

- 1- le chapitre 70 concerne le remboursement des salaires versés aux 5 agents mis à disposition du budget annexe OM ;
- 2- le chapitre 74 concerne les recettes perçues, comme suit :
  - DGF : 156.000.000 F CFP
  - FPIC : 10.643.914 F CFP
  - Participation financière des communes membres : 37.000.000 F CFP
- 3- l'excédent reporté.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes pour 246.039.914 F CFP.

Le Président consulte les membres présents pour des observations,

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire,

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**6. Projet de délibération autorisant le Président à signer avec les communes de Taputapuatea, Tumaraa, Uturoa, Huahine, Tahaa et Maupiti la convention annuelle fixant les modalités de location des engins communaux à la communauté de communes Hava'i**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour le développement.

Le directeur des services précise que le conseil d'exploitation a émis un avis favorable sur cette délibération.

En fait, cette délibération consiste à donner l'autorisation au président de la communauté de communes Hava'i de signer une convention « hors transfert compétence ordures ménagères » fixant les modalités de location des engins communaux à la communauté de communes Hava'i.

Il est précisé « hors transfert compétence ordures ménagères » car il s'agit de louer des biens qui ne font pas partie des biens mis à disposition de la communauté de communes Hava'i comme les camions poubelles et autres.

Il s'agit des cases, des compacteurs, des camions plateau, etc.

En cas d'indisponibilité d'un engin de la commune, il est rendu possible à la CCH de se diriger vers un prestataire privé.

Le Président précise que c'est une pratique conventionnelle qui se faisait déjà avec les communes de Tumaraa et Taputapuatea.

Il conviendra désormais de faire adopter cette même délibération auprès de chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le Président demande s'il y a des observations.

Aucune observation.

Le Président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**7. Projet de délibération approuvant la participation d'une délégation au 99<sup>ème</sup> congrès des maires et présidents d'intercommunalité de France du 31 mai au 2 juin 2016 à Paris**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour le développement.

Le directeur des services précise que sur proposition du président de la CCH il est demandé de donner un nom de délégué élu titulaire ou suppléant par commune membre.

Seul le maire de Huahine désigne un nom comme suit : M. GIBERT Pitori.

Le Président propose également Mme ROTA Tina au nom de la commune de Tumaraa. Mais cette personne répond qu'elle n'est pas sûre de partir et qu'elle préfère demander l'avis de son mari d'abord.

Face à cette difficulté d'avoir des noms, le Président décide de faire adopter le principe d'avoir 6 noms soit un par commune membre.

Pour information, le directeur des services montre le coût de ce déplacement comme suit :

Désignation	Pour 6 personnes
Billets d'avion + frais d'agence	1 300 000
Hébergement (hôtel pour 3 nuits) + transfert (shuttle)	450 000
Inscriptions au 99 <sup>ème</sup> congrès	65 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 815 000 FCFP TTC</b>

La vice-présidente en charge du budget, Mme Céline TEMATARU profite de cette occasion pour affirmer sa fonction et dire qu'elle ne veut pas voir ces montants dépassés. Par exemple, il est prévu 450 000 F CFP pour l'hébergement et le transfert. Ce montant ne doit ainsi pas être dépassé.

La mairesse de Uturoa précise également, en ayant confirmation du Payeur, qu'il vaut mieux ne pas préciser le nom de l'hôtel dans la délibération car ensuite on risque d'être bloqué si on veut changer d'hôtel à la dernière minute.

Le Président remercie les membres pour leurs remarques et demande s'il y a d'autres observations.

Aucune observation.

Le Président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

#### **8. Projet de délibération fixant la contribution annuelle due par les communes membres à la communauté de communes Hava'i**

Le Président procède à la lecture de l'intitulé de la délibération.

Ensuite, il passe la parole au directeur des services.

Le directeur explique que la contribution annuelle due par les communes membres à la communauté de communes Hava'i que nous venons de voir dans le débat d'orientation budgétaire relatif au budget général doit être approuvée par une délibération communautaire.

Cette délibération autorise notamment le Président à signer une convention fixant les modalités de versement de cette contribution.

Cette même délibération devra être adoptée par les communes membres.

Le Président rappelle que nous venons en effet de voir cela en séance et demande aux élus s'ils ont des observations.

Aucune observation.

Le Président passe au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

#### **9. Projet de délibération autorisant la communauté de communes Hava'i à vendre des déchets recyclables et valorisables**

Le Président rappelle que cette délibération a été rajoutée à l'ordre du jour et qu'un avis favorable a été donné par le conseil d'exploitation.

Le directeur des services complète en précisant que cette délibération permettra en effet de vendre des déchets recyclables à une société qui se dénomme SOREMAT – Tahiti et qui achète l'aluminium à 50 francs le kilo.

Le directeur des services précise que l'année dernière, la CCH a rapatrié sur Tahiti environ 8 tonnes d'aluminium ce qui aurait rapporté à la communauté de communes 400 000 francs.

Sachant que le fret maritime coûte environ 3000 francs le mètre cube et qu'un big bag d'aluminium pèse environ 100 kilos, cela permettra au moins de rembourser le fret (1 big bag = 1 m<sup>3</sup>).

Les élus demandent à ce que soient prévus dans la délibération également la tarification de vente des autres types de déchets recyclables comme cela a été fait dans le tableau ci-dessous :

<b>Types de déchets recyclables à vendre</b>	<b>Tarif/Kilogramme</b>
Aluminium	Cinquante (50) francs le kilogramme
Irony (alu divers avec plastiques, fer, ...)	Dix (10) francs le kilogramme
Inox	Cinquante (50) francs le kilogramme
Inox divers avec plastiques, fer...	Vingt (20) francs le kilogramme
Moteurs électriques, transformateurs	Vingt (20) francs le kilogramme
Compresseurs	Dix (10) francs le kilogramme
Plaquettes informatiques	Dix (10) francs le kilogramme
Divers informatiques (tours...)	Cinq (5) francs le kilogramme
Zinc	Dix (10) francs le kilogramme
Câbles aluminium	Dix (10) francs le kilogramme
Radiateurs	Cinquante (50) francs le kilogramme
Radiateurs propre en aluminium	Cinquante (50) francs le kilogramme

Radiateurs propre en aluminium et cuivre	Soixante-quinze (75) francs le kilogramme
Radiateurs en cuivre laiton	Cent cinquante (150) francs le kilogramme
Bobinage propre	Cent cinquante (150) francs le kilogramme
Bobinage pas propre	Cent (100) francs le kilogramme
Plomb propre	Cinquante (50) francs le kilogramme
Plomb pas propre	Quinze (15) francs le kilogramme
Cuivre propre	Deux cent (200) francs le kilogramme
Cuivre brûlé propre	Cent cinquante (150) francs le kilogramme
Cuivre brûlé pas propre	Cent (100) francs le kilogramme
Cuivre/Laiton	Cent cinquante (150) francs le kilogramme
Laiton bronze	Cent (100) francs le kilogramme
Câbles cuivre petite section	Cinquante (50) francs le kilogramme
Câbles cuivre moyenne/grande section	Cent (100) francs le kilogramme
Clim	Cinq (5) à dix (10) francs maximum le kilo

Le Président remercie encore les élus de Huahine de nous avoir fait découvrir cette société et demande si les membres ont des observations.

Aucune observation.

Le Président passe au vote.

La délibération communautaire est adoptée à l'unanimité.

Le président remercie les membres et passe au dossier suivant.

#### 10. Question diverse

- a) La date de prise d'effet des délégations de fonctions du Président données aux vice-présidents ?

Le président procède à la lecture de la présente question diverse et donne la parole au directeur des services pour des explications.

Le directeur des services explique que les arrêtés de délégations de fonctions sont prêts mais qu'il reste juste à déterminer la date de prise d'effet.

Le Président reprend la parole et affirme solennellement que les délégations de fonction qui étaient subordonnées à la condition d'avoir nommé tous les membres au sein des commissions intercommunales vont commencer à courir à compter d'aujourd'hui, c'est-à-dire à compter du lundi 14 mars 2016.

Le président demande aux membres s'ils n'ont pas d'observations.

Aucune observation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 12h30.

Fait à Taputapuatea, le 12 avril 2016

Le secrétaire de séance,

Le Président,



Mme TEMATARU Céline



M. TETUANUI Cyril

